

# Consultation

Agrilocal52 – Lancement de la consultation n°331605 par l'acheteur MAISON ANIMATION FORMATION DE COURCELLES

## Objet de la consultation

La présente consultation concerne la fourniture de denrées alimentaires.

### **Forme du Marché :**

Les candidats sont informés que le pouvoir adjudicateur peut, à tout moment, ne pas donner suite à la consultation pour motifs d'intérêt général.

### **Les produits demandés :**

- Produit n°1 Céleri branche certifié Bio ou équivalent 0,8Kg (réponse le 22/11/2023 au plus tard) – Livraison le : 28/11/2023 - 6 jours de délai de livraison
- Produit n°2 Persil certifié Bio ou équivalent 0,8Kg (réponse le 22/11/2023 au plus tard) – Livraison le : 28/11/2023 - 6 jours de délai de livraison
- Produit n°3 Poireau certifié Bio ou équivalent 2,5Kg (réponse le 22/11/2023 au plus tard) – Livraison le : 28/11/2023 - 6 jours de délai de livraison
- Produit n°4 Pomme certifié Bio ou équivalent 10Kg (réponse le 22/11/2023 au plus tard) – Livraison le : 28/11/2023 - 6 jours de délai de livraison
- Produit n°5 Radis rose (radis d'hiver) certifié Bio ou équivalent 4,5Kg (réponse le 22/11/2023 au plus tard) – Livraison le : 28/11/2023 - 6 jours de délai de livraison

### **Modalités de livraison :**

La livraison aura lieu selon les modalités décrites ci-après : Livraison à la maison de Courcelles, 7 rue Pierre Devignon 52210 Courcelles sur Aujon. Horaires d'ouvertures de la cuisine: 8h à 15h30 Horaires d'ouvertures des bureaux: 9h à 17h

**Pour répondre à cette consultation, il vous est demandé de bien vouloir remplir le formulaire suivant :**

Lien vers formulaire de réponse de la consultation

### **Coordonnées de l'acheteur :**

- MAISON ANIMATION FORMATION DE COURCELLES
- Louis LETORE
- 7 rue Pierre Devignon
- 52210 ST LOUP SUR AUJON
- Responsable des achats : herve simonnel
- Téléphone : 03 25 90 36 66
- Courriel : cuisine@maisondecourcelles.fr

### **Recours**

En cas de difficultés sur l'interprétation ou l'exécution des dispositions ci-dessus, les parties essaieront de

20/11/2023

régler à l'amiable des litiges pouvant s'élever entre elles.

Toutefois, dans l'hypothèse où un accord ne pourrait intervenir, il est fait attribution de juridiction au tribunal compétent :

Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne